

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

**WT/ACC/LAO/13/Rev.2**

5 mai 2009

(09-2174)

---

**Groupe de travail de l'accession de la  
République démocratique populaire lao**

Original: anglais

## **ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO**

Plan d'action pour les travaux législatifs et la mise en œuvre  
de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures  
sanitaires et phytosanitaires (SPS)

Révision

La communication ci-après, datée du 9 avril 2009, est distribuée à la demande de la délégation de la République démocratique populaire lao (RDP lao).

---

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
1. Innocuité des produits alimentaires	Règlement n° 585/MOH relatif à l'eau en bouteille, daté du 12 mai 2006	Adopté en 2006	Des recommandations ont été reçues de la FAO et de l'OMS.
	Règlement n° 586/MOH relatif à la production et à la sécurité sanitaire des aliments exportés et importés, daté du 12 mai 2006	Adopté en 2006	Des recommandations ont été reçues de la FAO et de l'OMS.
	Politique nationale n° 028/PM en matière d'innocuité des produits alimentaires, datée du 3 février 2009	Adoptée en 2009	Des recommandations ont été reçues de la FAO et de l'OMS.  Une assistance technique a été demandée pour la publication et pour la formation d'agents de mise en œuvre.
	Règlement relatif aux principes fondamentaux pour l'application des mesures sanitaires et techniques aux fins d'une gestion de l'innocuité des produits alimentaires conforme à l'Accord SPS (anciennement appelé Décret d'application de la Loi sur les produits alimentaires)	Adopté en 2009	Des recommandations ont été reçues de la FAO et de l'OMS.  Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la publication et pour la formation d'agents de mise en œuvre.
	Règlement relatif à l'étiquetage des aliments préemballés	Adopté en 2009	Une assistance technique a été reçue de l'OMS pour la rédaction.
	Règlement relatif à l'inspection des produits alimentaires (anciennement appelé Règlement relatif au régime de contrôle des produits alimentaires)	À rédiger pour 2009	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce et à l'OMS pour la rédaction du règlement et des directives, et la formation.
	Règlement relatif aux additifs alimentaires	À rédiger pour 2009	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la rédaction du règlement.
	Adoption des normes établies par la Commission du Codex Alimentarius	En cours	Une assistance technique doit être demandée pour la sélection des normes nécessaires et la formation.

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
1. Innocuité des produits alimentaires (suite)	Mise en place d'un laboratoire indépendant pour le contrôle des produits alimentaires	2010	Une assistance technique doit être demandée pour la conception, la formation et l'équipement.
	Amélioration de l'élaboration des produits alimentaires par l'introduction de bonnes pratiques d'hygiène de fabrication (BPF)	En cours	Une assistance technique doit être demandée pour la formation et l'élaboration de directives.
2. Santé des animaux	Loi n° 03/NA relative à la production animale et aux soins vétérinaires, datée du 25 juillet 2008 (anciennement appelée Loi vétérinaire)	Adoptée en 2008	Des recommandations ont été reçues de la FAO et de l'UE.  Une assistance technique doit être demandée pour la publication et pour la formation d'agents de mise en œuvre.
	Loi relative à la pêche	Sera présentée à l'Assemblée nationale en décembre 2009	Une assistance technique doit être demandée pour la publication et pour la formation d'agents de mise en œuvre.
	Décret relatif à l'inspection de la viande (anciennement appelé Décret relatif à l'inspection des animaux vivants importés ou en transit)	À rédiger pour 2009	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la rédaction du décret.
	Décret relatif aux épizooties	À rédiger pour 2010	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la rédaction du décret.
	Décret relatif à la gestion de la production animale	À rédiger pour 2010	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la rédaction du décret.
	Décret relatif à la mise en quarantaine des animaux	À rédiger pour 2009	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la rédaction du décret.
	Création d'un laboratoire de diagnostic	2010	Une assistance technique doit être demandée à la Banque mondiale et à la FAO pour la conception, la formation et l'équipement.

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
2. Santé des animaux (suite)	Décret relatif à la lutte contre les maladies zoonotiques	À rédiger pour 2009	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la rédaction du décret.
	Adaptation aux zones exemptes de maladies animales	2010	Une assistance technique doit être demandée pour la planification et l'exécution.
3. Préservation des végétaux	Loi relative à la préservation et à la mise en quarantaine des végétaux	Adoptée en 2008	Des recommandations ont été reçues des experts juridiques de la FAO et les pays voisins ont fait part de leurs pratiques.  Une assistance technique doit être demandée pour la publication et la formation d'agents de mise en œuvre.
	Règlement relatif à la mise en quarantaine des végétaux à mettre à jour	À rédiger pour 2011	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la rédaction de la version mise à jour.
	Règlement relatif à l'inspection et à la certification des végétaux	À rédiger pour 2011	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la rédaction du règlement.
	Création d'un laboratoire pour les parasites et les maladies des végétaux	2010	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la conception, la formation et l'équipement.
	Adaptation aux zones exemptes de parasites et de maladies	2010	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la planification et l'exécution.
	4. Procédures d'information	Décret relatif à la mise en place d'un point d'information et d'un point de notification SPS et OTC	À adopter pour 2010
Mise en place d'un point d'information SPS à la Direction de la planification du Ministère de l'agriculture et des forêts		Opérationnel au moment de l'accession	Une assistance technique doit être demandée pour la formation et l'équipement.

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
4. Procédures d'information (suite)	Mise en place d'un point de notification SPS et OTC à la Division de la politique du commerce extérieur du Ministère de l'industrie et du commerce		

Note: La stratégie de transition pour la mise en œuvre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires exposée ci-dessus devrait être menée à bien d'ici à 2012 en faisant appel à l'assistance technique et aux capacités nationales.

Une assistance technique en matière SPS est mise en place dans le cadre d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs, le Fonds pour le développement du commerce, créé au titre du Cadre intégré. Les éléments clés de ce projet sont axés sur le renforcement des capacités en matière SPS, à savoir:

- i) renforcer le cadre institutionnel, législatif et réglementaire en matière SPS;
- ii) définir des politiques tenant compte du risque et des mesures de contrôle concernant les normes SPS; et
- iii) renforcer le rôle du secteur privé dans le régime SPS.

---